Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 076-200059061-20260601-2026ARR78PERCHE-AI

COMMUNE DE ARELAUNE-EN-SEINE
(Seine Maritime)

Arrêté N°78/2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
Monsieur Henri PERCHEY

Nous, Frédéric DELAITRE, Maire de la commune de ARELAUNE-EN-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions,

Vu le procès- verbal d'installation du Conseil Municipal, et d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération 2026/09 du 8 avril 2026, fixant les délégations des cinq adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Henri PERCHEY, conseiller municipal

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Henri PERCHEY pour intervenir dans les domaines suivants : **Mobilités douces et expositions**

ARTICLE 2 : Monsieur Henri PERCHEY exercera les fonctions suivantes :

- Missions principales : Placé sous l'autorité de l'adjointe au cadre de vie, le conseiller municipal délégué aux mobilités douces et aux expositions est chargé de mener une réflexion sur les possibilités de promouvoir les mobilités douces.
 Par ailleurs il est chargé d'accompagner les associations et partenaires dans leurs projets d'expositions

- Missions particulières : Cartographier les cheminements mobilisables

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : En application de la délibération n°2026/10 du 8 avril 2026, Monsieur Henri PERCHEY perçoit une indemnité de fonction liée à l'exercice effectif de sa délégation.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

A ARELAUNE-EN-SEINE
Le 1er Juin 2026

Le Maire,
Frédéric DELAITRE

MAIRIE DE ARELAUNE-EN-SEINE 76940